

Question écrite no.....

No 3068

Les réfugiés au travail

Depuis 2014, chaque canton dispose d'un programme cantonal d'intégration (PIC) pour les réfugiés. Les objectifs stratégiques sont fixés dans le cadre de conventions passées entre le SEM (Service d'Etat aux Migrations) et les cantons. Tous les cantons sont implicitement placés dans des conditions semblables pour intégrer les réfugiés. La politique mise en place doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.

Selon les statistiques publiées par le SEM, le canton des Grisons se distingue par une politique très active en matière d'intégration. Elle repose sur des cours de langue intensifs, des contrats étroits avec les employeurs et un accompagnement individuel.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 37% des personnes avec le statut de réfugiés reconnu (permis B) travaillent. En Suisse romande, ils sont de 50% inférieurs ; dans le Jura les statistiques laissent apparaître un taux de 18.7%. Par contre, pour les requérants en attente d'une décision, le taux est, dans le canton du Jura, de 0%, dans le Grisons de 17.5%.

Ces différences entre cantons laissent perplexes. Certains cantons ont mis en place une stratégie d'intégration des réfugiés qui porte ses fruits avec un taux d'occupation professionnelle remarquable. D'autres, dont le Jura, sont à la traîne.

Aussi nous permettons-nous de poser les questions suivantes au Gouvernement :

- 1) Au vu de ces chiffres très contrastés entre les cantons de la Confédération, nous souhaiterions savoir si, dans le Jura, une stratégie a été mise en place pour intégrer les réfugiés par des places de travail ?
- 2) Au vu des chiffres énoncés par le SEM, comment peut-on expliquer que le canton du Jura soit à la traîne pour les réfugiés en possession d'un permis B ?
- 3) Pour les réfugiés en attente d'une décision, le canton du Jura déclarait, jusqu'en 2017, qu'aucun d'entre eux ne travaillait. Y a-t-il une volonté délibérée de tenir à l'écart du marché du travail pour ces réfugiés sans permis ?
- 4) La Confédération a mis en place une politique de préapprentissage dans l'agriculture. Dès cette année, les cantons de Fribourg, de Neuchâtel, de Berne, du Tessin et d'Argovie, proposeront cette formation. Or, nous constatons que le Jura ne figure pas sur cette liste, pourquoi ?

5) un nouveau Programme cantonal d'intégration (PIC) ayant été mis en place par la Confédération pour la période 2018- 2021, quelles mesures les services du canton du Jura chargés des réfugiés comptent-ils mettre en place pour améliorer notamment leur employabilité?

Nous vous remercions de vos réponses.

Pour le Groupe PCSI
Jean – Daniel Tschan

Delémont, le 26 septembre 2018